

E comme Essaimage !

« **L**es ITPE ne sont pas des abeilles ... mais ils essaient quand même ! ». L'essaimage, la forme externe de la mobilité, est d'une grande richesse pour le corps des ITPE. Que ce soit en détachement, en disponibilité, en mise à disposition, de nombreux ITPE quittent les sentiers battus et s'affranchissent pour un temps, ou pour toujours, de leur biotope originel. Sans compter les nombreuses promotions d'Ingénieurs Civils qui, dès leur sortie de l'ENTPE, vont irriguer largement le territoire professionnel. Ce sont là de formidables occasions de développer la notion de réseaux professionnels au delà des stricts champs ministériels.

C'est ainsi que le groupe des ITPE est largement déployé dans les services de l'Etat, mais aussi dans les collectivités territoriales, les organismes publics et les entreprises privées, qu'ils relèvent de la FPE, qu'ils aient opté pour la FPT ou la FPH, ou qu'ils aient embrassé d'emblée une carrière dans le privé.

Cela n'est évidemment pas antinomique avec la défense de l'ENTPE comme pilier du recrutement, « creuset » d'un groupe qui justement se revendique groupe, non dans un moule exclusif de compétences ou d'origines, mais dans une conception particulière de l'action (publique ou privée) sur les territoires.

Mais constatons aussi que cet essaimage rencontre bien des obstacles concrets pour s'épanouir et que **les passerelles dans un sens ou dans l'autre peuvent être semées d'embûches :**

- Nous connaissons des ITPE civils qui ont été rejetés des recrutements sur titres de fonctionnaires.
- Nous connaissons des ITPE fonctionnaires, revenant en poste à l'Etat après un passage dans le privé et à qui l'administration explique d'un air désolé que, statutairement, elle ne peut pas prendre en compte cette « parenthèse » dans le déroulement de carrière, alors même qu'elle se félicite de profiter de l'expérience ainsi acquise.
- Nous connaissons des ITPE fonctionnaires, qui à un moment de leur carrière, ont voulu intégrer un autre corps, et se voient refuser le retour vers leur corps d'origine pour des motifs surréalistes : leur nouveau corps les orienterait vers les corps administratifs, ils ne seraient pas de vrais ingénieurs !
- Nous connaissons des ITPE essaimes qui hésitent à reprendre un poste à l'Etat pour poursuivre leur carrière, ne serait-ce que parce que le décalage de versement des ISS rend ce retour financièrement délicat.
- Nous connaissons aussi les difficultés pour les ITPE fonctionnaires d'Etat à accéder aux emplois de direction de la FPE et de la FPT, la reconnaissance de leur statut d'encadrement supérieur étant loin d'être acquise dans les textes alors qu'elle ne cesse d'être démontrée dans

les faits.

On le voit, tous les freins ne sont pas encore complètement levés.

Y compris dans le sens du départ, l'obtention d'un détachement en collectivité territoriale ou d'un départ en disponibilité pouvant s'apparenter pour certains à **un parcours du combattant** : durée dans le poste en cours, statut de la structure d'accueil pouvant interdire certaines positions administratives comme le détachement, avis défavorable du chef de service de départ, nature du poste demandé jugée « insuffisante » en terme de responsabilité par la DRH, date finalement accordée pour la mobilité parfois si lointaine qu'elle revient à une impossibilité de départ, l'employeur ne pouvant attendre 4 ou 6 mois.

Malgré tous ces obstacles, les ITPE fonctionnaires essaient avec un certain succès. Les ITPE tant civils que fonctionnaires sont recherchés et appréciés dans les entreprises et une toile commence à se tisser, en particulier grâce à l'animation de réseau qu'effectue l'AITPE.

Pour que ce mouvement soit poursuivi, dans la logique d'une préservation de nos garanties collectives, il convient de s'inscrire dans la perspective d'une

évolution des modalités d'accès aux postes en FPT, par une gestion centralisée et selon les mêmes dispositions que pour la fonction publique d'Etat.

C'est ainsi que nous défendons que tous les postes en détachement dans les collectivités territoriales soient **publiés sur les mêmes listes** que ceux accessibles aux ITPE dans les services de l'Etat.

C'est ainsi que nous défendons **un corps inter fonctions publiques**, qui puisse permettre une position normale d'activité dans tous les ministères et dans toutes les fonctions publiques et établissements publics.

Plus largement, faciliter des échanges fructueux entre le service public et les autres organismes où les ITPE peuvent exercer leurs compétences, suppose d'**asseoir la pérennité de la position administrative de disponibilité**. Il convient donc bien de traiter statutairement cette position, à l'égal du détachement. Il s'agit d'ouvrir la possibilité d'évaluation annuelle des Ingénieurs des TPE en disponibilité et d'autoriser la poursuite de la carrière indiciare.

Toutes ces revendications ont pour but de garantir la fluidité et la réversibilité des mobilités externes.

We have a dream :

Une plus grande **liberté** de construction de parcours individuels dans **un monde ouvert**, où les carrières publiques sont enrichies par des trajectoires multiples, des **allers ET retours** entre ministères, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière et entreprises banalisés qui contribuent à l'**enrichissement** des compétences individuelles et collectives du groupe des ITPE, au service d'**un projet : inventer l'aménagement et le développement de la France post-moderne de demain et celle post-énergie fossile d'après demain !**

Le dossier à paraître :

- De la **M**obilité en général, et de celle des ITPE en particulier...
- Où **O**n parle de discrimination !
- La mo**B**ilité en question
- Il a fui, **I**l a tout compris...
- L**es freins financiers, ou Arpagon au ministère !
- Où l'on parle de la LOLF, faux b**I**lans et vrais freins à la mobilité !
- La fusion, la vraie fausse solu**T**ion
- E comme **E**ssaimage !
- Les revendications du **S**NITPECT-FO